

Délibération n° BU2019-01-30_3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TRENTE JANVIER, à dix-huit heures,
en exercice..... 18	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 24 Janvier 2019 et par affichage du 24 Janvier 2019, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 13	
procuration..... 3	
absents 2	

Etaient présents :

Luc STREHAIANO
Christian LAGIER
Joël BOUTIER
Véronique RIBOUT
Daniel FARGEOT
Patrick FLOQUET
Claude ROBERT
Muriel SCOLAN
Odette LOZAÏC
Michèle BERTHY
Alain GOJON
Christian RENAULT
Philippe SUEUR

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,
1^{er} Vice-Président délégué et Maire de Piscop,
3^{ème} Vice-Président et Maire de Groslay,
4^{ème} Vice-Présidente et Maire de Moisselles,
5^{ème} Vice-Président et Maire d'Andilly,
7^{ème} Vice-Président et Maire de Montmagny,
8^{ème} Vice-Président et Maire de Bouffémont,
9^{ème} Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre
10^{ème} Vice-Présidente et Maire d'Attainville,
11^{ème} Vice-Présidente et Maire de Montmorency
12^{ème} Vice-Président et Maire de Montlignon,
13^{ème} Vice-Président et Maire de Margency,
Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Alain BOURGEOIS
Julien BACHARD
Jean-François AYROLE

6^{ème} Vice-Président et Maire d'Ezanville,
15^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Gratien
Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de
Domont,

Procuration à Christian LAGIER
Procuration à Michèle BERTHY
Procuration à Odette LOZAÏC

Absents excusés :

Alain LORAND
Jean-Pierre ENJALBERT

2^{ème} Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,
14^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Prix,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Bureau.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

ASSAINISSEMENT

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU EAUX USEES AVENUE DE CEINTURE A ENGHIEEN-LES-BAINS

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du projet de réfection de voirie au niveau de la jetée Tabarly par la commune d'Enghien-les-Bains, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée a réalisé une inspection télévisée sur cette emprise car elle s'inscrit dans le périmètre de protection immédiat du Lac d'Enghien-Les-Bains.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190130-BU2019-01-30_3-
DE
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019

H

Cette ITV met en évidence que le collecteur d'eaux usées de l'avenue de Ceinture à Enghien-les-Bains, pour sa partie comprise entre l'avenue Beauséjour et l'avenue Victor Hugo, présente un état de dégradation avancé (casses, fissures ouvertes et contrepenches) qui favorisent l'exfiltration des eaux usées dans les terres qui servent également de berges au lac d'Enghien.

Il en résulte une pollution directe du lac d'Enghien par les eaux usées. De ce fait, la réhabilitation de ce collecteur constitue un enjeu important pour la préservation du milieu naturel.

Une étude de faisabilité a ainsi été menée au cours de l'année 2018 et le début des travaux est programmé le 18 février 2019 (compte tenu de l'urgence, ces travaux seront réalisés au moyen du bail assainissement de PLAINE VALLEE).

Ces travaux visent à reconstruire en tranchée ouverte 135 ml de collecteur d'eaux usées qui sont amiantés.

La nature de cette opération d'assainissement ainsi que son montant estimatif sont indiqués dans le tableau suivant :

Opération d'extension du réseau d'assainissement séparatif		Coût estimatif
Avenue de Ceinture	Remplacement en tranchée ouverte de 135 ml de canalisation DN200	105 000 € HT
Etudes préliminaires	ITV, topo, prélèvements amiante	5 000 € HT
Coordination SPS et opérations préalables à la réception	Mission du coordonateur SPS, ITV, étanchéité, compactage après travaux	5 000 € HT
TOTAL Opération (études préalables, travaux, SPS et OPR)		115 000 € HT

Le montant global de cette opération est estimé à 115 000 € HT soit 138 000 € TTC.

Cette opération d'assainissement correspondant pleinement aux dossiers finançables par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme, et compte tenu de la réalisation des travaux sous charte qualité, nous souhaitons obtenir de la part de cet organisme le maximum des aides envisageables à savoir :

Aides escomptées de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les réseaux d'eaux usées :

- une avance gratuite de 20 % du coût de référence H.T de l'opération remboursable sur 15 ans,
- 50 % du coût de référence H.T des études et mission de maîtrise d'œuvre,
- 40 % du coût de référence H.T des travaux.

La formule de calcul du coût de référence H.T des travaux est à compter du 1^{er} janvier 2016 : $\text{Coût Réf} = 30\,000 + (460 * L)$

Où L est la longueur en m.

Le chiffre forfaitaire de 30 000 € correspond au coût de l'installation de chantier.

Le planning prévisionnel envisage le début des travaux le 18 février 2019.

Sur la base de ces données, le bureau est invité à délibérer pour :

- solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau,
- autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190130-BU2019-01-30_3- DE Date de télétransmission : 04/02/2019 Date de réception préfecture : 04/02/2019

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2016-02-17_4 portant délégation de pouvoirs du conseil au bureau,

VU le 11^{ème} programme révisé 2019 - 2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie attribuant des aides financières à la rénovation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération d'assainissement programmée avenue de Ceinture à Enghien-les-Bains répond aux critères d'une opération subventionnable de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et sera réalisée sous charte qualité,

CONSIDERANT que le montant global de cette opération d'assainissement est estimé à 115 000 € HT soit 138 000 € TTC,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur FLOQUET présentant le projet de délibération,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : SOLLICITE au bénéfice de Plaine Vallée l'obtention de subventions auprès de notre partenaire financier (Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour la réalisation de l'opération d'assainissement programmée avenue de Ceinture à Enghien-les-Bains, indiquée dans le tableau ci-dessus, inscrite dans le programme d'assainissement 2018 de Plaine Vallée.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'Agence de l'Eau tout document (convention de subventionnement comprise) se rapportant à cette demande.

Article 3 : S'ENGAGE à ce que la rénovation du système de collecte assainissement avenue de Ceinture à Enghien-les-Bains soit menée dans le respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190130-BU2019-01-30_3-
DE
Date de télétransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019

Acte publié ou notifié le 06/02/2019 ...
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Acte à classer

BU2019-01-30_3

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-04T16-28-09.00 (MI215043377)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190130-BU2019-01-30_3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subventions auprès de l'Agence de
Seine-Normandie pour les travaux d'extension du réseau
eaux usées avenue de Ceinture à Enghien-les-Bains

Date de décision : 30/01/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.1. eau, assainissementActe : 3 Demande subv asst AESN
travaux ceinture ELB.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/02/19 à 16:28

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 04/02/19 à 16:28

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 04/02/19 à 16:34

